



Livret d'accueil



MARTIGNAT

04 74 81 12 94

mairie@martignat.com

<https://www.martignat.com>

illiwap : Mairie de Martignat



[martignat, mon village](#)

Sommaire

Le mot du Maire	3
Je m'installe à Martignat	4-5
Martignat en bref	6-7
Légende des chats	8
Histoire de Martignat	9
Bâtiments et patrimoine	10-11
Equipe municipale et Commissions	12-13
Conseil Municipal et Conseil des Enfants	14
Mairie-Poste	15
Construire, rénover et agrandir	16
S'informer	17
Vivre ensemble	18-19
Ecoles, accueil des enfants	20
Transports	21
Commerces	22
Santé, Vie sociale	22-23
Associations	24-25
Illiwap	26
Intercommunalité	27



Le mot du Maire



Julien ISSARTEL

Vous avez choisi de venir vivre à Martignat et nous nous en réjouissons.

Ce guide a été spécialement élaboré pour vous, nouveaux arrivants, afin de faciliter votre installation, vos démarches, vos recherches mais également pour vous faire découvrir toutes les facettes de la vie sociale, associative et économique de la commune. Il vous incitera, nous l'espérons, à y vivre pleinement en participant aux activités proposées.

Vous pourrez également retrouver toutes les informations et tous les événements à venir sur notre site martignat.com et sur l'application Illiwap. Enfin, sachez que les services municipaux et vos élus sont à votre écoute et se tiennent à votre disposition pour faciliter votre installation.

Nous vous souhaitons d'être heureux à Martignat.

Je m'installe à Martignat

Eau - Assainissement

Service assuré par HAUT-BUGEY AGGLOMERATION (HBA)

Distribution : Abonnement, ouverture-fermeture de branchement

Téléphone : 04 74 81 23 70 8H30-12H00 / 13H30-17H30 en semaine

Urgence pour problème technique grave :

Téléphone : 06 02 05 70 07 7j/7 24H/24

Electricité - Gaz

Suivant votre choix, un comparateur sur internet permet de sélectionner les offres : www.energie-info.fr

Internet - Téléphonie

La fibre optique est distribuée sur la commune de Martignat.

Pour tester l'éligibilité de votre adresse et consulter la liste des opérateurs, rendez vous sur le site : www.reso-liain.fr ou téléphoner au 04 74 45 09 07.

Les 4 opérateurs de téléphonie mobile couvrent notre territoire.

Redirection du courrier

Contactez La Poste pour faire expédier votre courrier à la nouvelle adresse :

Agence Postale Communale, 195 Grande Rue - 01100 Martignat

ou en ligne : www.laposte.fr/demenagement-absence

Sécurité et appels d'urgence

La sécurité est assurée par la brigade de gendarmerie de Nantua :

Téléphone : 04 74 75 20 22



Inscription sur les listes électorales

Inscription en mairie ou sur le site internet du service public : www.service-public.fr Ne tardez pas !

Inscription à l'école

Présentez-vous en Mairie où l'on vous expliquera la procédure à suivre
Mairie, 195 Grande Rue - 01100 Martignat
Tél : 04 74 81 12 94.



Périscolaire

Pour toutes les activités périscolaires : cantine, garderie et centre de loisirs, les familles sont appelées à s'inscrire sur le portail dédié sur internet : www.mairie-martignat.leta-familles.fr

Collecte des ordures ménagères

Bac rouge (déchets non recyclables) : le lundi matin.

Bac jaune (déchets recyclables) : le mercredi matin des semaines impaires

Si le jour est férié, la collecte est supprimée.

Le compostage est encouragé avec la vente de composteur à prix réduit.

Vous n'avez pas de bacs, vous souhaitez un composteur, adressez-vous à HBA au 04 74 81 23 70.

Tri sélectif

5 sites de tri permettent la collecte du verre :

- Rue des Peupliers
- ZA des Lavours
- Evron
- Vers le cimetière
- Rue du Chemin de fer

Déchets verts

La mairie organise une collecte locale de déchets végétaux et branches d'arbres inférieures à 3 cm de diamètre, rue du Chemin de fer, de mi-avril à mi-octobre, le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Déchetterie

La déchetterie HBA récupère gratuitement les déchets des particuliers. Elle est ouverte tous les jours (sauf fériés) à Veyziat, route de Thoirette
Tél. : 04 74 77 31 09

Parallèlement, la commune organise un enlèvement des encombrants devant le domicile le **1^{er} mercredi du mois**, de **mars à novembre**.

(Sauf peintures, pneumatiques, jantes, gravats, huiles...)

Martignat en bref



1732 habitants



**Forêt communale :
637 hectares**



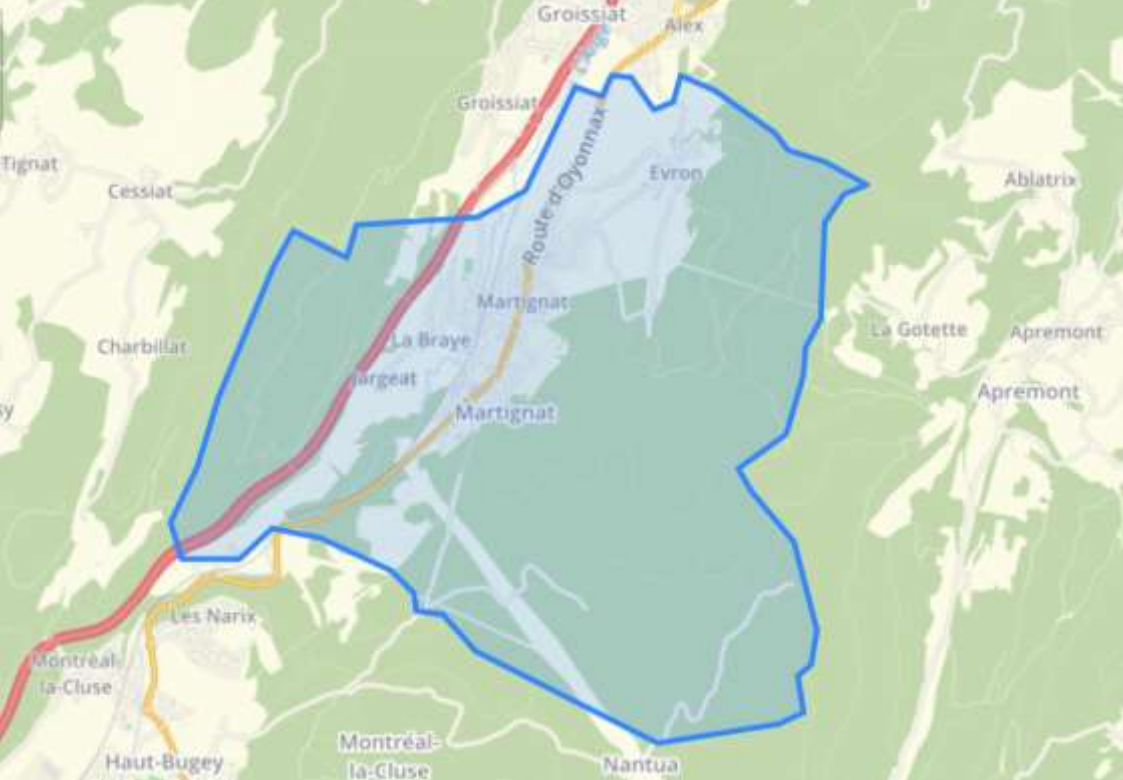
Emplois sur la commune : 766



Logements : 701



**On appelle les habitants de
Martignat, les Martignanais.
On les surnomme "Les Chats".**



Superficie :	1 325 ha
Altitude :	490 m à 974 m
Cours d'eau :	Le Lange
Fête Patronale :	St Maurice, le 22 septembre
Région :	Auvergne-Rhône-Alpes
Département :	Ain 01
Arrondissement :	Nantua avec 62 communes
Canton :	Nantua avec 17 communes
Intercommunalité :	Haut-Bugey Agglomération
Code INSEE :	01237
Code postal :	F-01100

Légende des Chats



En juin 1799, la ville de Saint-Claude est victime d'un grand incendie. Les constructions de l'époque, majoritairement en bois, sont ravagées par les flammes. La ville est presque totalement détruite et l'on dénombre près de 80 victimes. Certains voient là une punition divine, on avait en effet tenté de brûler le corps vénéré de Saint Claude (mort en 699) à la suite de la Révolution, en 1794.

La courageuse cité se reconstruit très vite mais doit rapidement faire face à un nouveau fléau, les rats. Ils pullulent dans la ville, attaquent le pain, les provisions et terrorisent la population. Les chats, eux aussi victimes de l'incendie, sont dépassés par l'ampleur de la tâche.

On choisit alors de faire venir des chats en quantité et l'on confie cette mission à un auvergnat, vendeur ambulant de peaux. Celui-ci écume tout le Bugey et achète près de 250 chats qu'il place dans des cages à poules. Il peut maintenant regagner Saint-Claude avec ce très précieux chargement dont il espère pouvoir tirer bon prix. Alors qu'il aborde Martignat par l'ancienne route au-dessus du village, le cheval fourbu fait un faux pas. La voiture se renverse, les cages se brisent et les chats, apeurés, se réfugient dans la forêt, les maisons et les fermes. Rendus féroces par leur captivité et la faim, ils deviennent une menace pour les habitants de la commune. Il se trouve rapidement quelques chasseurs, braconniers et hommes de bonne volonté pour s'en débarrasser. La lutte inégale tourne vite à l'avantage des habitants de Martignat qui gagnent là un nouveau nom : les Chats.

Texte librement inspiré de l'ABEILLE DU BUGHEY ET DU PAYS DE GEX de A. ARENE.

Histoire de Martignat

En l'an **855**, l'empereur d'Occident Lothaire concède la paroisse de Martignat aux religieux de St Oyen (St Claude).

En **1164**, Evrard de Martignat possède ce fief sous la suzeraineté du Comte de Bourgogne.

En **1250**, le fief entre dans le domaine des sires de Thoire. Il le restera jusqu'en **1402** où Humbert VII vend ses possessions du Bugey à Amé VIII, Comte de Savoie. Cette terre fut inféodée à Louis de Bussy le Blanc puis à la famille de Mataflon.

En **1601**, Martignat entre dans le cadre administratif de la monarchie Française : Intendance de Bourgogne, Bailliage de Belley, Mandement de Montréal. Les deux seigneuries subsistent.

Le château, l'église, le village et l'Isle souffrent des pillages au cours de la Guerre de Trente Ans. En effet, du 3 au 17 février **1637**, le site de Martignat est le théâtre d'une bataille qui oppose un régiment du roi de France aux Forces Comtoises. Plus de 3 000 fantassins et cavaliers s'affrontent sur le champs de bataille.

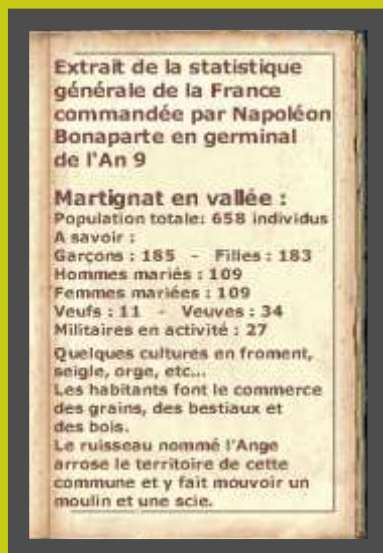
Dans la déclaration prescrite par Bouchu en **1668**, la paroisse de Martignat est dite " Mère église de Groissiat et d'Aspremont ". Elle a un hameau : Evron, une maison forte : l'Isle appartenant au seigneur de Montgefont. La juridiction, le château, et la majeure partie des droits seigneuriaux appartiennent au seigneur de Montferrand. Les habitants jouissent de concessions forestières accordées par les seigneurs au Moyen Âge.

En **1789**, Victor Henri de Murat est seigneur de Martignat et Aimé de Toquet est seigneur de l'Isle.

Depuis la fin XIII^{ème} siècle, par suite de la poussée démographique, la commune loue des parcelles de terre arable prises dans les communaux (terrains sans actes de propriété privée donc communs aux habitants). Il se met en place un système de mise en culture du tiers des communaux, selon une rotation triennale et avec redistribution périodique des terres. Les forêts d'épicéas et de hêtres constituent une source de revenus appréciable.

Progressivement, grâce aux communications et aux conditions générales de l'agriculture, l'élevage s'est amélioré, la fruitière (coopérative fromagère) est créée. En même temps se produit un renouveau industriel, le tissage de la soie a gagné Martignat. L'influence d'Oyonnax a amené la tournerie, la tableterie, la fabrication des peignes.

De nos jours, l'agriculture a disparu et Martignat est devenu un village essentiellement tourné vers l'industrie de transformation des matières plastiques.



Bâtiments et Patrimoine



Mairie et son parvis



Pierres gauloises



Bief entre Evron et Alex



Plateau sportif : stades, tennis et boule lyonnaise



Maison d'Accueil et de Loisirs



Eglise St Maurice

Ecole élémentaire



Lavoir d'Evron



Complexe du Lange : services techniques, salle Est, caserne des pompiers et gymnase



Fontaine d'Evron



Ecole maternelle



Salle des fêtes



Empreintes de dinosaures

Equipe municipale

Elue en mars 2020 pour 6 ans, l'Equipe Municipale est composée de 19 membres. Elle est conduite par le Maire, Julien ISSARTEL, aidé de 5 Adjoints.



Maire de Martignat
Julien ISSARTEL
Délégué H.B.A.



1ère Adjointe
Monique BÉVAND
Présidente de la commission Des Finances



2ème Adjoint
Patrick BERSET
Président de la commission Travaux Urbanisme Environnement



3ème Adjointe
Anne-Lise BONAZ
Présidente de la commission Ecoles et Accueil loisirs



4ème Adjoint
Paul CARRICO
Président de la commission Associations



5ème Adjoint
Daniel BEJANNIN
Président de la commission Communication et Efficacité énergétique



Marie ADKERMANN



Myriam BEREZIAT



Pascal BELLOD



Pascal DURAFOUR



Vasco FARIA



Noémie HARGUINDEY



Rémi JACQUAND
Réfèrent commission Forêt



Yann NOVAKOSKI



Isabelle PAQUER



Marilyn PECHOUX



Radhia REBAT
Déléguée suppléante H.B.A.



Deborah RECACHO



Jean-Marie VIANIAT

Commissions

Travaux, Urbanisme et Environnement



P.BERSET
P.BELOD
V.FARIA
R.JACQUAND
Y.NOVAKOSKI
M.PECHOUX
R.REBAI
D.RECACHO
JM.VUAILLAT

Appel d'offres



J.ISSARTEL
P.BERSET
V.FARIA
M.PECHOUX
R.REBAI
D.RECACHO

Vie Communale et Associations



P.CARRICO
M.ACKERMANN
M.BEREIZIAT
N.HARGUINDEY
I.PAQUIER
M.PECHOUX

Ecoles et Accueil Loisirs



AL.BONAZ
M.ACKERMANN
V.FARIA
I.PAQUIER
D.RECACHO
JM.VUAILLAT

Finances



M.BEVAND
P.DURAFOUR
M.PECHOUX
R.REBAI
D.RECACHO

Communication



D.BEJANNIN
M.BEREIZIAT
N.HARGUINDEY
J.ISSARTEL
Y.NOVAKOSKI
M.PECHOUX
M.SEBELLIN (non élu)

Forêts et Espaces



R.JACQUAND
P.BELOD
M.BEREIZIAT
P.DURAFOUR
J.ISSARTEL
Y.NOVAKOSKI
JM.VUAILLAT

Action sociale C.C.A.S



J.ISSARTEL
N.HARGUINDEY
I.PAQUIER
R.REBAI
D.RECACHO

Administrateurs non élus :
V.HENRY DIT GUILLAUMIN
D.MANDRILLON
S.TISSOT
P.VAHIER

RENCONTRER UN ELU

Si vous souhaitez rencontrer le Maire ou ses Adjointes, veuillez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 04 74 81 12 94.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunit une fois par mois, le lundi, à la Mairie, en séance publique.

Les délibérations sont publiées sur le site internet dans les huit jours et le procès verbal est mis en ligne après validation de son contenu au conseil municipal du mois d'après.

Ils sont également affichés sous le porche de la Mairie.



Conseil municipal des Enfants

Depuis 2017, la Mairie et l'Ecole Élémentaire ont travaillé en commun afin de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants, l'objectif étant de former nos futurs citoyens et de les impliquer dans la vie de la commune. Afin de concrétiser ce projet, des élus sont passés dans toutes les classes et ont expliqué aux enfants ce qu'était un Conseil Municipal et ce qu'ils attendaient d'eux une fois élus. Les enfants ont ensuite procédé au vote dans les conditions réelles pendant le temps scolaire (urne, isoloir, assesseurs...). Ils ont ainsi choisi leurs camarades, non pas en fonction d'un programme, mais d'un projet pour améliorer leur vie scolaire. Les enfants élus ont ensuite été conviés à la Mairie pour leur toute première réunion.

Les élus enfants se réunissent une fois par mois avec une maîtresse et un représentant de la Mairie afin d'avancer sur leurs projets et se rendent trois fois dans l'année au Conseil Municipal adulte afin de les proposer.

Ils sont également engagés à participer aux manifestations officielles de la commune.



Mairie et Poste

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	/	/	/	/	/
Après-midi	13H30 à 17H00	13H30 à 17H00	/	13H30 à 17H00	13H30 à 17H00

Le secrétariat de Mairie et l'agence postale communale sont ouverts aux mêmes horaires.

195 Grande Rue - 01100 MARTIGNAT Tel : 04 74 81 12 94

Etat Civil

Inscription listes électorales

Location de salles

Cadastre

Autorisation de travaux Permis de construire

Vie associatives

Renseignements divers

Inscriptions écoles

Centre de loisirs

Cantine

Garderie

Aides sociales

Concessions cimetière

... et toutes autres demandes ...

Agence Postale

- Timbres, prêt-à-poster et emballages Colissimo,
- Dépôt, retrait de colis y compris recommandés, garde ou réexpédition de courriers.
- Retrait ou dépôt d'argent sur les comptes de La Poste (uniquement le titulaire du compte).



Levée du courrier :

Place de la Mairie

Semaine : 15H30

Samedi : 9H00

Construire, agrandir ...

Avant d'entreprendre des travaux, vous devez vous renseigner sur les démarches administratives nécessaires.

Le tableau ci-dessous indique le type d'autorisation suivant la nature des travaux.

Attention, toute anticipation de travaux avant autorisation est sanctionnable.

Nature des travaux	Type d'autorisation nécessaire		
	Aucune	DP-Déclaration préalable	Permis de construire
Nouvelle construction indépendante : Garage, Véranda, Abri de jardin, Carport...	Jusqu'à 5 m ²	Entre 5 m ² et 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Extension attenante à la maison		Entre 5 m ² 40 m ²	Au-delà de 40 m ²
Aménagement intérieur : nouvelle pièce, aménagement des combles ...	-	Jusqu'à 40 m ²	Au-delà de 40 m ²
Pergolas, balançoires, trampolines, barbecues fixes, cabinets de toilette, douches extérieures.	Jusqu'à 5 m ² de superficie	Emprise au sol > 5 m ²	Non
Création ou changement de porte, fenêtre, toiture, volet, fenêtre de toit, ravalement de façade (couleur)	Si les travaux sont identiques à l'initial	Si les travaux sont différents (porte, fenêtre, toiture différente)	Si changement de destination du bâtiment
Piscine enterrée ou hors sol	Bassin inférieur à 10 m ²	Bassin de 10 m ² à 100 m ² / non couvert ou couverture < 1,80 m	Bassin de plus de 100 m ²
Clôture / Mur en limite de parcelle	-	Exigée	Non
Changement de destination d'un bâtiment	-	Exigée	Si modification de la structure et de la façade
Panneau photovoltaïque	Hauteur ≤ 1,80 m	Hauteur > 1,80 m P. maxi < 3 kW ou sur la toiture	Hauteur > 1,80 m P. maxi de 3 à 250 kW
Habitation légère de loisirs : mobile-home, chalet, chapiteau, tente ...	-	Surface de plancher < 35 m ²	Surface de plancher > 35 m ²

NOTA : Le recours à un architecte est obligatoire pour les surfaces de plancher supérieures à 150 m².

Pour plus d'informations, consultez le site du service public :

<https://service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme sont dématérialisées, c'est à dire à réaliser directement en ligne depuis un site internet :

<https://www.hautbugey-agglomeration.fr/vivre-habiter/urbanisme/demandes-dautorisation-durbanisme/dematierialisation-des-autorisations-durbanisme/>

A la suite du dépôt de la demande complète, les délais d'instructions sont de :

- 1 mois pour les déclarations préalables de travaux,
- 2 mois pour les permis concernant une maison et/ou ses annexes,
- 3 mois pour les autres permis.

Ces délais peuvent être supérieurs lorsque le dossier nécessite la consultation d'organismes spécifiques.

illiwap

Cette application pour smartphone vous prévient par notifications des événements dans la commune.



Martignat Info

Bulletin d'information municipal déposé dans les boîtes aux lettres chaque trimestre.



Site internet

Le site regroupe la majorité des informations nécessaires pour bien vivre à Martignat.

www.martignat.com

Facebook

Suivez l'actualité de Martignat , mon village, mise à jour quotidienne.

**Martignat,
mon village**

Instagram

Suivez Martignat, mon village sur Instagram et partagez ici vos plus belles photos de la commune.



Panneaux d'évènements

Deux panneaux numériques, Place de la Mairie, annoncent les principaux évènements, complétés par deux autres traditionnels en entrée de village.



Affichages

Toutes les publications administratives sont affichées sur des panneaux, place de la mairie.

Vivre ensemble

Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être répréhensibles, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.

Pour vivre en bonne harmonie, respectez ces tranches horaires pour les travaux bruyants :

En semaine : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Feu de broussaille

Par arrêté du Préfet de l'Ain, le brûlage des déchets de taille ou de jardinage est interdit toute l'année.



Déjections canines

Des bornes d'hygiène canine sont à votre disposition. Elles sont composées d'une corbeille et de sacs destinés exclusivement au ramassage des déjections canines. Nous comptons sur le civisme de chaque promeneur pour le respect de tous.



Chats errants

La commune s'est engagée dans une campagne de stérilisation des chats errants afin de lutter contre la prolifération, la maltraitance animale, l'insalubrité et de veiller à la tranquillité et la sécurité de ses administrés. Signalez les chats errants en Mairie.

Stationnement interdit

S'arrêter ou stationner sur un trottoir, devant une bouche à incendie, dans un virage même un temps très court, est interdit, potentiellement dangereux et sanctionnable par une amende.



Encombrants-Poubelles

Les encombrants sont déposés devant chez soi, le jour même de l'enlèvement, c'est à dire le **1^{er} mercredi du mois, de mars à novembre et pas plus de 1m³ par foyer.**

Pour les ordures ménagères, les bacs sont sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.



Tailles des haies

Les haies doivent être entretenues afin qu'elles ne dépassent pas la limite de la propriété obligeant les piétons à se déporter sur la chaussée avec tous les risques que cela comporte (déséquilibre pour les personnes âgées, collision avec un véhicule...). Alors, vite, à vos taille-haies !



Déneigement

En cas de chute de neige ou de verglas devant votre habitation, vous avez l'obligation de :

- Enlever la neige du trottoir
- Saler pour éviter les sols glissants
- Faire tomber les glaçons du toit



Stationnement l'hiver

En cas de fortes chutes de neige, il est très difficile au conducteur de chasse-neige de discerner les voitures en stationnement, plus encore dans des zones inadaptées. Pour éviter tout incident, veillez à bien stationner votre véhicule.



Ecoles, accueil enfants



Ecole maternelle

Nombre de classes : 3
Téléphone : 04 74 81 12 62
E-mail : ce.00110271@ac-lyon.fr



Ecole élémentaire

Nombre de classes : 5
Téléphone : 04 74 81 12 74
E-mail : ce.0010139w@ac-lyon.fr



Cantine, garderie

Cantine : 2 services le midi
Garderie en période scolaire :
De 7h40 à 8h20, de 11H20 à 12H15 et de
16h30 à 18h00
Inscriptions à ces services municipaux :
<https://mairie-martignat.leta-familles.fr>



Centre de Loisirs

Enfants de 6 à 12 ans.
Les mercredis en période scolaire
1 semaine aux vacances d'automne, de
février, de printemps, en avril et en août.
3 semaines en juillet.
Inscriptions à ces services municipaux :
<https://mairie-martignat.leta-familles.fr>

Transports scolaires

Un service de bus assure la desserte des collèges et des lycées publics ou privés sous contrat. Une carte de transport, valable un an, est obligatoire pour accéder à ce service. Ce titre de transport est délivré à cette adresse :

DUOBUS
Place Vaillant Couturier
01100 OYONNAX (Hall de la gare SNCF)
Tel : 04 74 77 51 51

Ligne 4 DUOBUS

La ligne 4 du DUOBUS relie, plusieurs fois par jour, Martignat à la gare SNCF d'Oyonnax.

Info : DUOBUS Tel : 04 74 77 51 51

Horaires en mairie.

Une aide est accordée aux personnes de 70 ans et plus. Renseignez-vous en Mairie.

TER Auvergne-Rhône-Alpes

Le région organise un service de car au tarif de 2 € sur le département. Horaires en mairie.

Ou consultez le site : [TER Auvergne-Rhône-Alpes - Horaires, info trafic, achat de billets et abonnements \(sncf.com\)](https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes)

Voyages SNCF

Au départ de Nurioux, il est possible de prendre le TGV Lyria de la ligne Genève - Paris pour un aller-retour dans la journée par exemple.

<https://www.sncf-connect.com/>



... et n'oubliez pas le co-voiturage

Commerces

BOULANGERIE DU LANGE

Boulangier - Pâtissier - Chocolatier
70 rue du Centre
01100 MARTIGNAT
Tel : 04 74 81 15 92



LE SALON

Salon de Coiffure - Barbier
60 rue du Centre
01100 MARTIGNAT
Tel : 04 74 73 89 96



Santé, Vie sociale

C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'aider toute personne de la commune en difficulté morale ou financière. En cas de besoin (personnel ou dans l'entourage), s'adresser directement aux membres du CCAS ou en Mairie.

Diététicienne-nutritionniste

Professeur d'activités physiques

Méthode Pilates

Floriane GUYON
L'Origine - Studio Pilates
01100 MARTIGNAT
Tel : 06 77 91 57 19

Santé, Vie sociale

Médecin - Pharmacie

Médecin de garde : Maison médicale vers les urgences de l'hôpital d'Oyonnax, composez le 15 au préalable.

Pharmacie de garde : Appelez le 3237 (0,34 euro/min) ou www.3237.fr

Vous pouvez utiliser la cabine de téléconsultation équipée, mise en place par le département à Montréal-la-Cluse. Pour vous inscrire :
par internet : imediains.com code **MLC017**
par téléphone : **01 70 81 49 46**

Quelques pharmacies locales proposent également ce service à Oyonnax et Dortan.

Infirmière

Falonne BOMAILLY

46 Rte de Talour - 01100 MARTIGNAT

Tel : 06 28 48 14 22

Masseur-Kinésithérapeute

Alice REYNAUD-CLEYET FABREGUE

455, route de Jargeat - 01100 MARTIGNAT

Tel : 09 71 40 19 73

Défibrillateurs

Place de la mairie

Complexe du Lange

Plateau Sportif



Psychanalyste jungienne, Métanalyste®

Thérapeute par le jeu et la Créativité®

Soins énergétiques & quantiques

Valérie JAMBAUD

Les Ateliers de Psyché

262 Grande rue - 01100 MARTIGNAT

Tel : 06 75 14 55 98 <http://lesateliersdepsyche.fr>

Associations



LOISIRS - CULTURE

ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC	CONTACT	EMAIL	ADRESSE
L'ECHO DU LANGE	Chorale mixte Groissiat-Martignat	Tous	Fabienne BOILLET	fboillet@yahoo.fr	Mairie
TAROT LOISIR DU LANGE	Tarot loisir	Tous	Cécile FRANCOIS	cf.personnel01@gmail.com	/
THEATRE LES CHATS	Troupe de théâtre et de danse	Tous	Valérie RAVIER	valerie.ravier01@gmail.com	Mairie

LOISIRS - JEUNESSE

ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC	CONTACT	EMAIL	ADRESSE
A.S.C.O.R	Sports et Cultures Orientés vers le Rythme	Tous	Martine VAILLOUD	ascor01@orange.fr	Mairie
ENERGYLIGHT	Animation d'événements musicaux	Tous	Farid CHARNOUBI	/	Mairie
SOU DES ECOLES	Soutenir les projets d'écoles	Parents	Julie JACQUAND	soudecoles.martignat@gmail.com	157 rue des Ecoles
THE SOUD OF MOUNTAIN	Evénements musicaux	/	Gatien BONAZ	/	Mairie

SPORTS

ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC	CONTACT	EMAIL	ADRESSE
AMICALE DES BOULES	Boule Lyonnaise Groissiat-Martignat	Tous	Pascal NIOGRET	niogret.pascal67@gmail.com	Mairie
ABC ROCK	Danse	Tous	Nathalie MOULHADE	abc.rock@gmx.fr	/
ATELIER HANDBALL	Ecole de Handball Oyonnax	7 à 9 ans	Fabien CERISOLA	5101013@tfhandball.net	125 cours de Verdun, Oyonnax
GYMNASTIQUE DU LANGE	Gymnastique douce et d'entretien	Tous	Mme LACRAZ	/	Mairie
RIVIERES ET LACS DU HAUT BUGEY	Pêche en lacs et rivières	12 ans et +	Jean Francois ROJAT	jeanfrancois.roja@free.fr	Mairie
SOCIETE DE CHASSE	Chasse sur les territoires de Groissiat-Martignat	15 ans et +	Thierry BULLIAT	aica.martignatgroissiat@gmail.com	Mairie
SPEED FIVE ET ORGARUN	Sports extrêmes et mécaniques	Tous	Laurent LUGAND	/	Mairie
TENNIS CLUB MARTIGNAT	Cours enfants et adultes, tennis sport et loisirs	Tous	Maeva MANZONI	tennisclubmartignat@yahoo.fr	Mairie
VETERANS DU FOOT	Football loisir	35 ans et +	Daniel ESTEVEZ	/	Mairie

VIE SOCIALE – DIVERS

ASSOCIATION	OBJET	PUBLIC	CONTACT	EMAIL	ADRESSE
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Mémoire et soutien aux victimes de guerre	/	Jean-Marie VUAILLAT	/	Mairie
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Collecte de sang	18-70 ans	Michel MARCHON	01.sang.oyonnax@gmail.com	34 rue Paradis, Oyonnax
AMICALE DES POMPIERS	Rassembler les pompiers actifs et retraités	Pompiers	Laurent LUGAND	/	Mairie
C.C.A.S	Action sociale	Tous	MAIRIE	mairie@martignat.com	Mairie
COMITE PAROISSIAL CATHOLIQUE	Vie paroissiale de Martignat-Groissiat	Tous	CURE ST LEGER	paroisse.oyo@gmail.com	15 rue Eugène Pottier, Oyonnax
REV'AILE	Créons ensemble le monde dans lequel nous vivons	Tous	Valérie JAMBAUD	revaille@orange.fr	262 Grande Rue

Le smartphone est devenu un support de communication incontournable. C'est pourquoi la commune de Martignat a choisi de rejoindre le réseau Illiwap. Il s'agit d'une application d'information, d'alerte et de participation citoyenne spécialisée dans la vie communale.

Pour recevoir les informations de la commune en temps réel par notifications, vous devez :

- 1 Télécharger l'application **illiwap** sur un des sites dédiés suivant votre plateforme :



- 2 Lancer l'application et rechercher "Mairie de Martignat" puis cliquer sur "Suivre" :



Les avantages :

- Réception en temps réel des informations de la commune : les animations, les activités des associations, les alertes météo, les informations sur les travaux ...
- Participation citoyenne : le signalement d'anomalies que vous constatez dans l'espace public
- Espace boîte à idées : vous pouvez soumettre vos idées aux élus de la commune.
- Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle collectée et pas de publicité.
- Téléchargement gratuit et sans engagement.

Intercommunalité

Haut-Bugey Agglomération (HBA) rassemble 42 communes du Haut-Bugey dont Martignat.

Le conseil d'agglomération est composé de 79 conseillers communautaires dont un représentant de Martignat : Julien ISSARTEL (Maire) - suppléante Radhia REBAÏ.



Les compétences obligatoires de HBA :

- * Développement économique
- * Aménagement de l'Espace communautaire
- * Équilibre social de l'habitat
- * Politique de la ville
- * Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- * Collecte et traitement des déchets ménagers
- * Eau et assainissement
- * Organisation de la mobilité
- * Accueil des gens du voyage

Les autres compétences exercées sont issues de transferts entre HBA et les communes membres.





M commune de
MARTIGNAT

04 74 81 12 94

mairie@martignat.com

<https://www.martignat.com>

illiwap : Mairie de Martignat



[martignat, mon village](#)